

REGROUPEMENT DES ORGANISMES CULTURELS
(ROC)

LE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

**Portrait de la situation et des enjeux
des organismes culturels
au Canada français**

Document rédigé par
Marc Haentjens
Société d'études et de conseil ACORD

Août 2001

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	page 1
1- Aperçu général	page 2
1.1. L'organisation locale	
1.2. L'organisation provinciale et territoriale	
1.3. L'organisation nationale	
2- le rôle des structures culturelles	page 6
2.1. La fonction sociale et communautaire	
2.2. La fonction culturelle	
2.3. La fonction identitaire	
3- Les conditions d'opération des organismes culturels	page 9
3.1. Les installations physiques	
3.2. Le personnel	
3.3. Les ressources financières	
4- Éléments de conclusion	page 13
4.1. Un réseau stratégique	
4.2. Des moyens inadéquats	
4.3. La question du financement	
4.4. La question des infrastructures	
4.5. Le besoin d'une stratégie d'ensemble	
ANNEXE I : Inventaire des organismes culturels locaux	page 17
ANNEXE II : Document de réflexion	page 22

INTRODUCTION

Cela fait plusieurs années que le secteur culturel manifeste à l'intérieur de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) un certain malaise. Pilier pendant longtemps du développement culturel et artistique des communautés canadiennes-françaises et à l'origine, d'ailleurs, de l'établissement de la Fédération (1977), les organismes culturels traversent en effet depuis une dizaine d'années une crise structurelle et financière qui ne semble pas trouver de solution simple ou facile.

Alors que le réseau culturel n'a cessé depuis trente ans de se développer et de s'organiser, avec la mise sur pied de nombreux organismes, les conditions d'opération de ces organismes n'ont jamais été vraiment réglées et ont même connu, sous l'effet de plusieurs phénomènes, une sensible dégradation dans la dernière décennie. Comme conséquence, les communautés francophones se trouvent dotées d'un ensemble d'institutions remarquable, mais qui n'a pas souvent les moyens de « livrer la marchandise » et perd une bonne partie de son énergie à tenter simplement de se maintenir en vie.

Ce constat, plutôt alarmant, amenait la FCCF à engager, il y a quelques années, une réflexion globale sur « les structures locales d'animation culturelle¹ » qui allait déclencher une prise de conscience des différents organismes provinciaux/territoriaux concernés. Ces organismes décidaient de constituer, au sein de la Fédération culturelle, une table de concertation dédiée spécifiquement à la question du développement culturel : le Regroupement des organismes culturels (ROC). Parallèlement, ils convenaient de mener une étude plus approfondie sur les conditions d'opération des organismes culturels francophones à travers le pays.

Cette étude a connu quelques ratés. Une première enquête, menée par une firme externe, s'est heurtée à la complexité du milieu et à l'impossibilité de traiter le secteur culturel comme un ensemble homogène ; l'échantillonnage sur lequel elle s'appuyait rendait mal compte de la diversité des situations réelles. Une autre enquête a donc été entreprise par la FCCF, en s'appuyant sur le réseau du ROC. Menée directement auprès de l'ensemble des organismes existants, elle a permis de dresser des données plus simples mais aussi plus complètes sur la situation de ces organismes.

Ce document vise à présenter les résultats de cette recherche. Il s'efforce d'abord de décrire l'organisation du secteur culturel puis d'analyser le rôle des organismes et d'évaluer leurs conditions d'opération. Enfin, il tente d'en dégager certaines pistes pour la relance du secteur à travers les différentes communautés francophones au pays.

¹ Voir Thériault-Castonguay, *Amorce d'une réflexion sur les modèles locaux d'animation culturelle dans les communautés francophones du Canada*, FCCF, mars 1999.

1- APERÇU GÉNÉRAL

L'organisation culturelle établie à travers les communautés est le fruit de plusieurs décennies de développement. Empruntant des formes variables au cours des années et au gré de la géographie, cette organisation présente aujourd'hui un visage multiple qui reflète aussi les diverses réalités propres aux communautés francophones. Il s'agit en même temps d'une organisation imposante et qui se tisse à différents niveaux : local, provincial, et même national.

1.1. L'organisation locale

On dénombre à travers les communautés francophones du Canada **près de 120 organismes culturels locaux**, de taille et d'envergure variables, qui cherchent à animer la vie culturelle en français dans leur milieu. Ces organismes tissent donc un réseau assez complet en mesure de rejoindre vraisemblablement la majorité des communautés francophones au pays². La forme de ce réseau est cependant disparate et varie beaucoup, d'une région à l'autre, en fonction non seulement de la géographie mais aussi de l'histoire du développement communautaire. On peut ainsi distinguer cinq grands types (ou générations) de structures culturelles, se différenciant dans leur forme et dans leur mandat :

- **Les comités culturels et les sociétés culturelles** représentent l'une des formes les plus anciennes d'organisation. Basés sur un fonctionnement principalement bénévole, ils et elles ont en général d'assez petits budgets et ne disposent pas d'infrastructures importantes (en dehors d'espaces de bureaux). Plusieurs ont évolué vers d'autres formes (ex : centres culturels ou communautaires) mais on en retrouve encore un grand nombre dans certaines régions comme le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba.

- **Les associations francophones** ont été bâties selon une dynamique un peu différente à partir bien souvent d'une volonté d'organisation communautaire coordonnée à l'échelle provinciale ou territoriale. Ayant un mandat plus large que seulement culturel, elles peuvent généralement compter sur un ou plusieurs employés et des installations de base, comprenant souvent un espace de bureaux, une salle polyvalente (ou multifonctionnelle) et dans certains cas une salle de spectacles. Elles constituent la base de l'organisation culturelle dans plusieurs provinces, comme Terre-Neuve, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les territoires.

- **Les centres culturels ou communautaires** sont généralement apparus un peu plus tard, en Ontario surtout, grâce à des programmes d'aide aux infrastructures. Accordant pour leur part une importance centrale à l'infrastructure, ils disposent souvent d'importantes installations, établies parfois graduellement. Bien qu'ils puissent, là aussi, varier en taille et en importance, certains représentent de véritables institutions, avec au-delà d'une dizaine d'employés et un budget dépassant parfois un million de dollars.

- **Les centres scolaires et communautaires** sont une variante des centres culturels ou communautaires précédents. Regroupant en un même lieu des installations scolaires et communautaires, ils tentent notamment de répondre à la situation des petites communautés francophones, isolées ou fortement minoritaires, qui ne pourraient peut-être se permettre les deux. Créés avec un soutien important du ministère du Patrimoine canadien, ils représentent eux aussi de véritables institutions, notamment au plan des infrastructures. L'importance du volet scolaire peut, cependant, faire parfois illusion, alors qu'ils ne disposent pour leur volet « communautaire » que de ressources assez limitées.

² Il s'agit sans doute du troisième réseau en importance au sein des communautés francophones, après le réseau des écoles et le réseau des caisses populaires.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

À part les premiers centres établis à titre pilote au Nouveau-Brunswick³, la plupart de ces centres ont été créés dans les dix dernières années.

- **Les centres ou les maisons de la francophonie**, enfin, sont un type un peu plus restreint, apparu lui aussi dans la dernière décennie et surtout adapté à un milieu urbain mais qu'on peut associer d'une certaine façon au concept des centres culturels. Les deux exemples les plus notables en sont la Maison de la francophonie de Vancouver et la Cité francophone d'Edmonton qui, chacun, combinent un certain nombre d'équipements culturels ainsi que des bureaux et des commerces d'organismes francophones. Le Centre de la francophonie qui vient de voir le jour à Whitehorse en est également un bon exemple.

Le tableau suivant illustre comment ces différentes structures se retrouvent dans les différentes régions du pays. On trouvera aussi en annexe une liste des organismes existants.

Tableau 1
**APERÇU DES STRUCTURES CULTURELLES FRANCOPHONES
 PRÉSENTES DANS LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES**

PROVINCE/ TERRITOIRE	COMITÉS/ SOCIÉTÉS CULTURELS	ASSOC. FRANCO- PHONES*	CENTRES CULTURELS/ COMMUN.	CENTRES SCOLAIRES ET COMM.	CENTRES OU MAISONS DE LA FR.	TOTAL
Terre-Neuve et L.	-	2	-	1	-	3
Î-P-E	3	-	1	2	-	6
Nouvelle-Écosse	1	-	2	2	-	5
Nouveau-Brunswick	12	-	-	3	-	15
Ontario	-	(**)	35	2	-	37
Manitoba	10	-	1	-	-	11
Saskatchewan	1	-	10	2	-	13
Alberta	-	7	1	1	1	10
Colombie-britannique	-	9	1	2	1	13
T.N.-O.	-	4	-	-	-	4
Yukon	-	1	-	-	1	2
TOTAL	27	23	51	15	3	119

* Associations locales ou régionales.

** Il existe aussi en Ontario le réseau des ACFO; mais il s'agit surtout d'associations à vocation politique.

³ Le plus vieux d'entre eux est le Centre scolaire et communautaire Ste-Anne, créé en 1978. Le Carrefour Beausoleil et le Centre scolaire et communautaire St-Jean ont suivi, dans les années 1985 et 1986.

1.2. L'organisation provinciale et territoriale

L'organisation culturelle provinciale/territoriale est allée généralement de pair avec l'organisation des structures culturelles locales. Il a pu toutefois se produire, au fil des ans, une certaine évolution qui a amené les structures à se transformer pour répondre à une nouvelle dynamique.

On peut schématiquement distinguer trois cas de figures :

- **Les structures politiques ou communautaires** sont dans plusieurs provinces et territoires les plates-formes responsables de coordonner l'activité des organismes culturels locaux (parallèlement à d'autres dossiers). Dans la plupart des cas, ces structures comprennent un employé (à temps plein ou à temps partiel) responsable du dossier culturel et lui allouent dans certains cas un budget d'activités. C'est la situation qu'on retrouve à Terre-Neuve, en Alberta et dans les deux territoires, où les structures locales sont également de type associatif.

- **Les structures culturelles généralistes** sont devenues, au cours des dix dernières années, un modèle de plus en plus courant. Ce sont des organismes provinciaux, dotés de moyens et de ressources variables, qui ont le mandat d'appuyer et de coordonner l'ensemble des activités artistiques et culturelles à travers la province. On retrouve ce modèle à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Le cas du Manitoba est toutefois un peu particulier puisque la structure culturelle provinciale y coïncide alors plus ou moins avec le principal centre culturel de la province, le Centre culturel franco-manitobain⁴).

- **Les structures culturelles spécialisées** se retrouvent dans les deux provinces, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, où l'organisation artistique et culturelle est la plus complexe. Dans ces deux cas, le milieu artistique a en effet mis sur pied certaines structures propres et le milieu culturel s'est donc organisé indépendamment, en créant une structure regroupant spécifiquement les organismes culturels locaux : le Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC) au Nouveau-Brunswick et l'Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO) en Ontario. Une division similaire a été également tentée en Saskatchewan avec la création de l'Association des artistes de la Saskatchewan (AAS) ; mais les contraintes financières ont forcé un rapatriement des questions artistiques au sein de l'organisme culturel provincial (CCF).

Cela forme donc, là aussi, une organisation assez disparate qui s'adapte toutefois aux différentes réalités, géographiques et autres, présentes sur le terrain.

1.3. L'organisation nationale

C'est la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) qui coordonne et unifie, depuis 1977, l'ensemble de ce réseau sur la scène nationale. Uniquement constituée à l'origine par les onze organismes provinciaux et territoriaux porte-parole de l'activité culturelle, la FCCF s'est graduellement enrichie, depuis une dizaine d'années, de plusieurs plates-formes artistiques qui ont encouragé un élargissement de son mandat en fonction de leurs préoccupations.

⁴ Il existe bien une association provinciale qui coordonne en principe l'action des comités culturels, l'Association culturelle franco-manitobaine, qui dispose d'un budget autonome ; mais la direction de cette association est confiée à au CCFM.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

La Fédération demeure néanmoins le lieu de rassemblement des organismes culturels et leur porte-parole sur la scène nationale. La création du Regroupement des organismes culturels (ROC) au sein de la Fédération vise seulement à établir un lieu spécifique de concertation autour des préoccupations du secteur culturel.

D'autres plates-formes nationales tentent aussi de se constituer, depuis quelques années, autour d'enjeux propres au secteur culturel. Ainsi, le Réseau national des galas de la chanson francophone cherche à créer une plate-forme pour coordonner et soutenir l'action des différents galas de la chanson à travers le pays. Une même volonté semble perceptible dans le domaine de la diffusion de spectacles (concertation des réseaux). Ces initiatives restent toutefois étroitement liées aux démarches de la FCCF et du ROC.

2- LE RÔLE DES STRUCTURES CULTURELLES

Ce réseau d'organismes joue au sein des communautés francophones un rôle très vaste et qui déborde bien souvent la seule fonction d'animation culturelle. Bien que la réalité varie d'une région à l'autre et d'un organisme à un autre, on peut identifier, d'une façon générale, trois grandes fonctions que remplissent les organismes culturels locaux : une fonction sociale et communautaire, une fonction culturelle et artistique et une troisième fonction plus large qu'on pourrait qualifier d'identitaire et qui a trait à la promotion ou à l'affirmation de la francophonie.

2.1. La fonction sociale et communautaire

Dans la plupart des communautés francophones (exception faite peut-être des plus grands centres), les organismes culturels apparaissent d'abord comme un lieu privilégié de regroupement ou de rassemblement de la communauté. Ils sont en effet dans de nombreux cas la principale structure communautaire en mesure d'offrir des occasions de contacts en français en dehors de l'école ; et c'est d'ailleurs souvent la raison pour laquelle ils ont été constitués.

Cette fonction, qui s'apparente à celle d'un centre communautaire, s'incarne d'abord dans un lieu – ou une infrastructure – où la communauté francophone peut se retrouver et obtenir, le cas échéant, un certain nombre de services en français. Ce n'est pas le cas de tous les organismes, puisque certains n'ont pas de local fixe, mais du moins de la majorité d'entre eux, quelle que soit, d'une certaine façon, la qualité de l'infrastructure à leur disposition.

Ainsi, beaucoup d'organismes qui n'ont que des locaux modestes, s'organisent souvent pour y aménager au moins, en plus d'un espace de bureaux, une petite salle polyvalente ou une salle de rencontre, quand ce n'est pas un coin-boutique, un coin-café ou une petite salle de spectacles. Un certain nombre d'organismes, parmi lesquels la dernière génération de centres scolaires et communautaires, réunissent toutefois des installations encore plus complètes et qui offrent à la communauté un véritable espace de loisirs et de rencontres, comprenant alors salles d'ateliers, salle de spectacles, restaurant ou cafétéria, bibliothèque, etc.

La tenue de ces installations n'est cependant pas la seule contribution de ces organismes à l'égard de la communauté. Beaucoup cherchent aussi à créer des occasions qui permettent à la communauté de se rencontrer. Ainsi, la plupart des organismes inscrivent dans leur programmation « culturelle » un certain nombre de fêtes à caractère communautaire, telles que soirées, fêtes annuelles (St-Jean, Fête nationale, Halloween, Sainte-Catherine, ...), festivals populaires, carnivals, etc. Ces activités composent même, dans certains cas, l'essentiel de la programmation offerte et représentent souvent les activités les plus populaires.

Enfin, plusieurs organismes culturels complètent cette fonction communautaire en rendant accessible à la communauté un certain nombre de services à caractère plus ou moins culturel. Par exemple : bottin de ressources francophones, service de prêt de livres ou de vidéocassettes, accueil des nouveaux arrivants, etc.

2.2. La fonction culturelle

L'activité d'un grand nombre d'organismes reste tout de même centrée sur la mise en œuvre d'une programmation artistique et culturelle susceptible d'offrir à la communauté la possibilité de vivre des expériences culturelles diverses en français et de prendre contact avec les courants d'expression artistique en cours dans la francophonie. C'est ce qu'on appelle la fonction de « médiation culturelle », par laquelle la production artistique peut rejoindre la communauté et, inversement, la communauté peut se nourrir de cette production⁵.

Cette programmation peut être bien entendu plus ou ambitieuse selon la taille et les moyens de chaque organisme mais elle s'organise généralement autour de quatre ou cinq activités principales :

- . l'animation de cours et d'ateliers ;
- . le soutien d'activités amateurs : troupes de théâtre communautaires, chorales, troupes de danse ;
- . l'organisation de spectacles professionnels (musique, théâtre, danse);
- . la mise en valeur des talents locaux ; et
- . la présentation d'expositions d'art ou d'artisanat.

Il peut s'ajouter à cela des activités diverses mais elles sont plus rares. Par exemple, l'animation de cinéclubs ou de clubs de lecture, la vente de produits culturels, l'invitation d'artistes en résidence, l'organisation de festivals, etc.

Bien qu'elle connaisse depuis quelques années un certain déclin, la présentation de spectacles reste sans doute l'élément le plus commun de toutes les programmations. Elle rejoint en effet plusieurs préoccupations : la tenue d'un événement rassembleur, la promotion du fait français, la mise en valeur des artistes, etc. Le soutien des activités amateurs (en lien souvent avec l'offre de certains cours ou ateliers) vient souvent en seconde place.

Toutes ces activités forment une programmation généralement soutenue et qui est, dans bon nombre de communautés, la principale voie d'accès à la culture en français.

2.3. La fonction identitaire

À ces deux fonctions principales, vient souvent s'en ajouter une troisième qui est peut-être plus diffuse ou indirecte, mais revêt une grande importance pour le développement des communautés ; ce qu'on pourrait appeler la fonction « identitaire » ou encore la contribution au rayonnement et à la mise en valeur de la francophonie dans le milieu environnant. Cette fonction emprunte deux voies principales : la manifestation d'une présence francophone et l'exercice d'un certain *leadership* au sein de la francophonie.

Par leur existence et la mise en œuvre de leurs activités, les organismes culturels sont d'abord, dans un grand nombre de communautés, une manifestation importante de la présence francophone. Ceci est encore plus vrai dans les communautés où l'organisme culturel dispose d'une infrastructure bien en vue. Il est alors, par sa seule présence, un rappel continu qu'il existe une communauté francophone importante et dynamique.

⁵ Voir à cet égard la réflexion sur les modèles locaux d'animation culturelle de Thériault-Castonguay, mentionnée plus tôt.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

C'est là d'ailleurs un aspect sur lequel bon nombre de projets de centres culturels ou communautaires ont réussi à mobiliser la population francophone de leur région. Mais beaucoup d'organismes manifestent aussi, autrement, la vitalité de la francophonie, en se faisant les champions d'activités rassembleuses et hautement visibles, telles que spectacles, festivals ou fêtes populaires. Les carnivals, festivals et « franco-fêtes » qui s'organisent un peu partout, en sont un bon exemple.

Les organismes culturels représentent par ailleurs, dans bon nombre de communautés, un important point de jonction de la francophonie. Ils sont souvent, par exemple, une ressource privilégiée pour le milieu scolaire (tournées de spectacles, projets d'animation), une plate-forme de concertation pour certains projets et une structure d'accueil pour différents clubs ou comités. Dans plusieurs cas, on peut ainsi retracer le rôle de l'organisme culturel dans la mise sur pied d'une association, la naissance d'un journal ou d'une radio communautaire, le développement d'une infrastructure, le lancement d'un projet touristique, etc.

À travers toutes ces initiatives, les organismes culturels occupent donc une place déterminante dans les communautés et y assurent, en quelque sorte, le principal carrefour de la francophonie en dehors des cadres scolaires.

Tableau 2
**APERÇU DES ACTIVITÉS ET DES SERVICES OFFERTS PAR LES ORGANISMES CULTURELS
SELON LE TYPE D'ORGANISMES**

TYPE D'ACTIVITÉS OU DE SERVICES	COMITÉS ET SOCIÉTÉS CULTURELS	ASSOCIATIONS FRANCOPHONES	CENTRES CULTURELS OU COMM.	CENTRES SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES
Soirées communautaires		xxx	xx	x
Fêtes annuelles		xxx	xx	x
Festivals, événements estivaux	xx	x	x	xx
Spectacles de musique	xxx	xx	xxx	x
Pièces de théâtre	x		x	
Expositions	x		x	
Cours et ateliers	xx		xxx	x
Activités amateurs	x		x	
Artisanat	x		x	
Services de garderie			xx	xx
Bibliothèque/Librairie			x	x
Camps d'été		x	x	x

Légende : xxx - Très souvent xx – Assez souvent x - Parfois

3. LES CONDITIONS D'OPÉRATION DES ORGANISMES CULTURELS

Comme on l'a déjà souligné, les organismes culturels représentent un éventail de structures de nature et d'envergure très variables. Alors que certains, comme les comités culturels, sont presque virtuels, d'autres forment de véritables institutions, tant sur le plan des infrastructures que sur celui des ressources humaines et financières. Le constat qui s'impose néanmoins est que la majorité doit composer avec des ressources minimales et qui se tiennent largement en deçà des besoins découlant de leur mandat.

3.1. Les installations physiques

C'est sur ce plan que les organismes culturels sont peut-être le mieux équipés, bien que leur situation soit, là encore, très variable d'une région à l'autre. Un important facteur à la base de cette situation a été l'émergence du concept de centre scolaire et communautaire qui a conduit, au cours des deux dernières décennies, à la création d'une quinzaine d'établissements d'importance relativement imposante. Mais on peut aussi constater des formes de développement antérieures qui avaient déjà conduit, au cours des années 1970 et 1980, à établir plusieurs infrastructures importantes au sein de certaines provinces (comme l'Ontario).

Au total, on peut ainsi considérer que, parmi les 120 organismes culturels en présence, une quarantaine environ (un tiers) peut se prévaloir aujourd'hui d'un éventail appréciable d'installations, comprenant des bureaux, des salles d'ateliers, une salle polyvalente, une salle de spectacles moyennement équipée et, dans un certain nombre de cas, des équipements additionnels tels que bibliothèque, espace d'exposition, coin-boutique et cafeteria. Sans doute, ces installations sont de qualité inégale et réclameraient parfois des rénovations ou des agrandissements mais elles représentent tout de même un acquis important.

Bon nombre d'organismes doivent toutefois se contenter d'infrastructures nettement plus modestes. Un autre tiers environ, composé surtout d'associations locales ou régionales, voit ses installations limitées à un espace de bureau, une salle de réunion et une salle polyvalente (de dimension variable) remplissant principalement la fonction d'un lieu de rencontre. Enfin, un dernier tiers, composé de comités culturels et de sociétés culturels, ne dispose souvent que d'un bureau ou est même carrément virtuel.

La situation est particulièrement criante dans certaines régions, comme le Nouveau-Brunswick, où la majorité des organismes culturels se retrouvent ainsi « sans murs » (ou « sans toit ») et doivent compter sur d'autres équipements, notamment scolaires, pour tenir leurs activités. Bien qu'elle soit partiellement compensée par la pluralité des structures francophones (écoles et autres), cette réalité pose de nombreuses difficultés et fragilise les organismes culturels locaux, en les rendant moins visibles pour la communauté⁶. Une situation analogue prévaut aussi dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario ou des provinces de l'Ouest.

Malgré certains acquis, d'importants investissements restent donc à faire pour consolider le développement accompli dans le domaine des infrastructures au cours des dernières années.

⁶ La communauté francophone du Nouveau-Brunswick a pourtant fait l'expérience des trois premiers centres scolaires et communautaires ; mais ils se limitent à trois communautés de petite taille, étant dans une situation fortement minoritaire.

Tableau 3
**APERÇU DES INSTALLATIONS ACCESSIBLES AUX ORGANISMES CULTURELS
 SELON LE TYPE D'ORGANISMES**

TYPE D'INSTALLATIONS	COMITÉS/ SOCIÉTÉS CULTURELS	ASSOCIATIONS FRANCOPHONES	CENTRES CULTURELS	CENTRES SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES
Bureaux	x	xxx	xxx	xxx
Salle de réunion		xx	xx	xxx
Salle polyvalente		xx	xx	xxx
Salle de spectacles		x	xx	xx
Salles d'ateliers			xxx	xxx
Galerie			x	x
Boutique/Librairie			x	xx
Café-restaurant (cafétéria)			x	xx
Bibliothèque				xx
Garderie			x	x

Légende : xxx - Très souvent xx – Assez souvent x - Parfois

3.2. Le personnel

La situation des organismes est moins imposante quand on regarde les ressources humaines à leur disposition. Mis à part quelques centres importants dont les effectifs excèdent une dizaine d'employés, la majorité des organismes doivent se contenter d'opérer avec un ou deux employés à temps plein, complétés de quelques ressources contractuelles. Plusieurs, cependant, n'ont même pas cette capacité. C'est le cas de nombreux comités culturels et de nombreuses sociétés culturelles dont le fonctionnement repose uniquement sur des employés à temps partiel ou des bénévoles.

Cette situation a évidemment des impacts importants sur le dynamisme et l'étendue des activités offertes. Au Nouveau-Brunswick notamment, où le réseau culturel repose principalement sur des sociétés culturelles, on peut percevoir la difficulté de soutenir durablement des activités et d'assurer une présence active de l'organisme au sein de la communauté. La même observation vaut pour le Manitoba où le réseau de comités culturels établi à travers la province ne peut compter que sur un demi-poste permanent (coordonnateur) établi au Centre culturel franco-manitobain (CCFM). Dans les deux cas, l'organisme provincial (CCFM, CPSC) peut fournir un certain appui mais il ne peut suppléer au manque de ressources permanentes.

Fait à souligner, cette carence n'est pas toujours proportionnelle à l'importance des infrastructures existantes. Ainsi, certains centres scolaires et communautaires qui disposent d'installations imposantes n'ont parfois qu'un seul employé pour gérer la programmation communautaire. Il s'ensuit une sous-utilisation des équipements qui peut parfois surprendre mais qui trouve là son explication⁷.

⁷ Le commentaire a été souvent fait au Nouveau-Brunswick où les installations des trois centres scolaires et communautaires tranchent nettement avec la pauvreté des moyens à la disposition des sociétés culturelles. Ces trois centres n'ont cependant pas les effectifs qui leur permettraient de maximiser leurs équipements.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

Inversement, certains organismes qui disposent d'effectifs importants parviennent à offrir une programmation beaucoup plus riche et soutenue. C'est le cas notamment de quelques centres culturels ou communautaires, comme le MIFO à Orléans (Ontario), le CCFM à St-Boniface ou le Centre culturel francophone de Vancouver. Mais ils sont peu nombreux.

Tableau 4
**APERÇU DES EFFECTIFS À LA DISPOSITION DES ORGANISMES CULTURELS
SELON LE TYPE D'ORGANISMES**

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS (TEMPS PLEIN)	COMITÉS/ SOCIÉTÉS CULTURELS	ASSOCIATIONS FRANCOPHONES	CENTRES CULTURELS	CENTRES SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES
Aucun	xxx		x	
1 à 2 employés		xxx	xxx	xx
3 à 5 employés		xx	x	x
6 à 10 employés			x	x
11 employés et plus			x	

Légende : xxx - Très souvent xx – Assez souvent x - Parfois

À ces effectifs permanents, s'ajoutent bien entendu certains effectifs bénévoles qui représentent généralement une population beaucoup plus importante et peuvent, dans certains cas, suppléer à l'insuffisance de personnel rémunéré. Ces bénévoles sont mobilisés à différents niveaux : dans la gestion de l'organisme (conseil d'administration, comités divers) mais aussi dans l'organisation des activités et, bien sûr, dans la collecte de fonds.

3.3. Les ressources financières

Là aussi, la situation des organismes apparaît généralement peu favorable. Elle varie toutefois, de façon importante, selon la taille et les installations de l'organisme et selon son mandat. La principale clé de cette situation est la provenance du financement accessible.

En pratique, ce financement provient principalement de deux sources :

- le ministère du Patrimoine canadien (Programmes d'appui aux langues officielles), par le biais des Ententes Canada-communautés et, parfois, celui des Ententes fédérales-provinciales sur la promotion des langues officielle (ex : Île-du-Prince-Édouard) ; et

- les revenus générés par les infrastructures et les activités (ex : locations de salles, revenus d'inscription et de guichet, service de garderie, coin-boutique ou café, etc.).

Dans la majorité des cas, le financement du ministère du Patrimoine canadien reste la source essentielle (50% des revenus et plus). Les revenus autonomes varient davantage en importance et tendent généralement à croître avec le budget, pour atteindre à l'intérieur de quelques centres culturels jusqu'à 90% des revenus totaux.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

Quelques autres sources viennent s'ajouter à cela ; mais elles sont à la fois moins fréquentes et plus restreintes en valeur. Au palier fédéral, on peut identifier ainsi le Conseil des Arts du Canada, quelques autres programmes du ministère du Patrimoine canadien (ex : Programme d'initiatives culturelles/PIC) et, surtout, le ministère du Développement des ressources humaines, à travers différents programmes de création d'emplois.

Au palier provincial, quelques organismes ont également accès à certains programmes d'aide. C'est le cas notamment en Saskatchewan, au Manitoba et, de façon plus récente, en Alberta. De façon générale, cependant, il est assez rare que les organismes aillent chercher une part significative de leur budget à ce palier ; cette part excède rarement 10% des subventions et 5% du budget total. Plusieurs organismes bénéficient aussi, hors de leur province, d'un certain financement du Québec, à travers son Programme de soutien au partenariat (SAIC). Quant au financement municipal, il faut reconnaître qu'il est le plus souvent inexistant, exception faite de quelques grands centres urbains (ex : Halifax, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Vancouver).

Au total, cette situation a pour effet de favoriser deux grands types d'organismes : en premier lieu, ceux qui ont mandat assez large (du type associatif) et qui sont en mesure d'aller chercher un financement plus important à l'intérieur des Ententes Canada-communautés (modèle prévalant, par exemple, à Terre-Neuve ou en Alberta) ; en second lieu, ceux qui disposent d'infrastructures complètes et qui sont mieux placés pour générer des revenus autonomes, tels que locations de salles, fournitures de services, gestion de services communautaires et revenus d'activités diverses.

La situation apparaît, par contre, nettement plus difficile pour les organismes exclusivement culturels et, particulièrement, ceux qui ne disposent pas d'installations physiques. On peut en voir l'effet dans la fragilité du réseau culturel du Nouveau-Brunswick mais aussi, plus largement, dans les disparités que présentent les organismes culturels au sein de certaines provinces (ex : Nouvelle-Écosse, Ontario, Saskatchewan, Colombie-Britannique).

Tableau 5
**AMPLEUR DU BUDGET DES ORGANISMES CULTURELS
SELON LE TYPE D'ORGANISMES**

BUDGET ANNUEL	COMITÉS/ SOCIÉTÉS CULTURELS	ASSOCIATIONS FRANCOPHONES	CENTRES CULTURELS	CENTRES SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES
Moins de 10 000 \$	x			
10 000 \$ à 24 999 \$	xx			
25 000 \$ à 74 999 \$	xx	x	x	
75 000 \$ à 149 999 \$	x	xx	xx	x
150 000 \$ à 249 999 \$		xx	xx	
250 000 \$ à 499 000 \$		x	x	x
500 000 \$ et plus			x	x

Légende : xxx - Très souvent xx – Assez souvent x – Parfois

4- ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Le portrait précédent fait donc ressortir un certain nombre de constats qui pourraient alimenter les interventions des organismes culturels auprès des différentes instances, publiques ou communautaires, susceptibles de les appuyer. On peut retenir cinq observations principales.

4.1. Un réseau stratégique

Malgré leurs faiblesses et leurs disparités, les organismes culturels représentent un réseau unique et essentiel pour les communautés francophones présentes à travers le pays. Ils sont d'abord les principaux piliers de la vie culturelle et communautaire en dehors du cadre scolaire. Dans beaucoup de milieux (ex : petites communautés, milieux ruraux), ils sont même le seul point de ralliement de la communauté francophone. En ce sens, ils représentent un acquis très important dont la perte serait extrêmement dommageable à l'épanouissement de la communauté francophone.

Ils offrent toutefois des possibilités beaucoup plus larges pour le développement des communautés. Le premier champ auquel on peut penser est celui de la diffusion culturelle dans lequel un grand nombre d'organismes sont déjà actifs (ex : diffusion de spectacles) mais n'ont souvent qu'une participation limitée. Grâce au réseau qu'ils tissent à la grandeur du territoire, les organismes culturels offrent un potentiel de diffusion fort intéressant qui pourrait être beaucoup plus largement exploité, non seulement pour des spectacles, mais aussi pour les arts visuels et pour une variété de produits culturels (ex : livres, disques, vidéocassettes, etc.).

Les organismes culturels forment aussi une ressource de premier plan pour le milieu scolaire, en réunissant dans le domaine culturel une expertise et des moyens – infrastructures, programmes – qui font souvent défaut aux écoles et qui pourraient les aider à enrichir l'environnement culturel offert aux élèves. Les collaborations établies à ce niveau (ex : en Saskatchewan) montrent qu'il y a là une complémentarité évidente et qui est largement profitable à la communauté. Une collaboration semblable pourrait être envisagée dans le domaine touristique où les intervenants, de plus en plus nombreux, qui cherchent à développer le tourisme culturel, pourraient trouver au sein des organismes culturels des moyens de rendre leurs forfaits plus attrayants (ex : en prenant avantage de leurs infrastructures, en s'insérant dans leur programmation, etc.).

4.2. Des moyens inadéquats

En pratique, les moyens accessibles aux organismes culturels limitent la réalisation de ces différentes possibilités. Avec les effectifs et les budgets dont ils disposent, beaucoup d'entre eux se voient forcés de se replier sur leur programmation de base et ne peuvent se permettre de s'engager dans des initiatives trop larges.

La diffusion de spectacles en fournit sans doute le meilleur exemple. Bien qu'elle soit identifiée depuis longtemps comme une priorité des organismes culturels, cette activité reste difficile à organiser et se trouve fréquemment remise en question, faute de ressources. Après avoir été portée à bout de bras pendant de nombreuses années, beaucoup de réseaux de spectacles se sont ainsi écroulés, au cours des cinq dernières années. Pourtant, l'expérience réussie de certains réseaux québécois (ex : ROSEQ, Réseau Scènes) montre qu'il ne s'agit pas d'une entreprise impossible mais qu'on peut, en disposant de moyens adéquats, parvenir à offrir une programmation dynamique et attrayante dans un éventail de communautés.

Le champ de l'animation culturelle fournit un autre exemple de ces limites. Malgré leur volonté de faire le lien avec le milieu scolaire et d'établir une programmation active en direction des jeunes, beaucoup d'organismes culturels ont dû au fil des ans abandonner certaines de leurs activités, faute des moyens nécessaires pour les soutenir durablement. Il en ressort parfois une coupure dommageable entre le milieu scolaire et le milieu communautaire mais dont la solution n'est pas évidente.

Même les centres scolaires et communautaires, qui sont bâtis sur le principe de la complémentarité des deux volets, ne réussissent pas toujours, dans les faits, à enrichir comme ils souhaiteraient le contenu culturel de l'école. L'un des problèmes à la base est le niveau des ressources accessibles au volet communautaire, sans aucune mesure avec celles qui sont allouées au volet scolaire. Le financement assuré par le ministère de l'Éducation (et permis par les ententes fédérales-provinciales du type LOE) n'a pas, en effet, de contrepartie du côté culturel.

4.3. La question du financement

Les observations précédentes mettent en évidence un enjeu au cœur de la problématique vécue par les organismes culturels, soit le sous-financement chronique des structures existantes. En dehors de quelques organismes qui ont réussi à établir leurs revenus autonomes à un niveau suffisant (comme quelques centres culturels importants), la majorité des organismes voient en effet leur budget plafonné par la limite des subventions auxquelles ils ont présentement accès. Or, ils se butent à ce niveau à un problème chronique ; c'est qu'il n'existe, pour la majorité d'entre eux, pratiquement pas d'autre avenue que celle des Ententes Canada-communautés.

À moins d'envisager une augmentation substantielle des subventions distribuées par ce canal (ce qui supposerait une augmentation elle-même substantielle des enveloppes associées aux Ententes), les organismes culturels se voient donc condamnés, pour un grand nombre, à un fonctionnement relativement minimal. C'est-à-dire, exception faite peut-être de ceux qui un mandat plus large (organismes du type associatif), une subvention annuelle excédant rarement 50 000 \$. C'est évidemment loin, si l'on fait la comparaison avec d'autres types d'organisations⁸, du seuil nécessaire pour offrir une programmation intéressante.

Il apparaît donc décisif d'engager une initiative qui permettrait de transformer le cadre de financement de ces organismes. La première cible en serait certainement les gouvernements provinciaux et, peut-être plus encore, les gouvernements municipaux dont l'animation culturelle et communautaire représente un champ de compétences direct. Mais l'initiative viserait aussi le gouvernement fédéral, et ce à un double titre : au titre de la promotion des langues officielles et de la responsabilité fédérale vis-à-vis l'épanouissement des communautés ; mais aussi au titre de la responsabilité fédérale en matière culturelle et des programmes que le ministère du Patrimoine canadien déploie dans ce domaine (Politique des arts).

4.4. La question des infrastructures

La situation des infrastructures soulève un autre enjeu parallèle. Vu la fonction centrale que les organismes occupent à l'intérieur de la communauté, la disposition de certaines installations physiques est une quasi-nécessité. Les organismes qui en sont privés ou qui ne disposent que d'installations médiocres sont donc grandement handicapés.

⁸ Comme les Maisons de la culture du Québec, de France ou de Belgique, évoquées dans l'étude Thériault-Castonguay.

La mise en place des centres scolaires et communautaires a été, au cours des dix dernières années, la principale façon de répondre à ce besoin mais elle n'a pu régler qu'une partie des demandes exprimées par les communautés. Or, il n'existe pas, en dehors de ce cadre, beaucoup d'avenues possibles. À l'appui des fonds récemment injectés par le gouvernement fédéral dans le secteur culturel, un programme d'appui aux infrastructures vient de voir le jour ; mais le budget dont est doté ce programme - 80 millions \$ sur trois ans - s'avère minime en comparaison des besoins existants. Il n'est donc pas certain que les organismes culturels locaux pourront en bénéficier. Une intervention globale reste donc essentielle pour faire valoir les besoins de ces organismes⁹; elle pourrait mettre en jeu les trois paliers de gouvernement et peut-être aussi certains partenaires privés et communautaires.

4.5. Le besoin d'une stratégie d'ensemble

Finalement, une grande partie des difficultés rencontrées par les organismes culturels semble imputable à la dispersion ou à l'éparpillement des initiatives engagées par chacune des communautés, au plan local, régional, provincial ou territorial.

L'exemple le plus frappant en est donné par les centres scolaires et communautaires qui, bien qu'inspirés par un même concept et une même volonté politique, ont chacun leur propre cheminement et n'envisagent pas leur développement à l'intérieur d'un plan d'ensemble¹⁰. Il en va de même, d'une certaine façon, de la plupart des structures culturelles dont l'historique et la situation semblent chaque fois résulter d'une démarche autonome. Il en ressort une diversité de structures dont la coordination s'avère d'autant plus difficile et moins efficace.

L'expérience vécue par l'Ontario est particulièrement révélatrice de cette situation. Alors qu'il s'agit de la communauté disposant du plus grand nombre de structures culturelles et, en même temps, parmi les plus importantes à travers le pays, c'est aussi celle où la coordination des actions paraît la plus difficile. L'une des raisons en est que la quarantaine d'organismes existants offrent des expériences et des situations extrêmement variables. Inversement, les provinces, comme le Nouveau-Brunswick ou l'Alberta, où les structures sont passablement plus homogènes (sociétés culturelles dans un cas, ACFA régionales dans l'autre), semblent aussi celles où les réseaux sont les plus efficaces.

Dans ce sens, la plate-forme nationale créée au sein de la FCCF avec le Regroupement des organismes culturels (ROC) représente une initiative essentielle. Cette plate-forme pourrait en effet devenir le moteur d'une action commune autour de certaines préoccupations clés, comme le financement des organismes, le développement d'un plan ou d'un programme d'infrastructures et la coordination de certaines initiatives nationales (ex : diffusion culturelle, animation en milieu scolaire, animation culturelle). Cette plate-forme se heurte toutefois à la limite des ressources, humaines et financières, présentement à sa disposition. Portée à bout de bras par la FCCF, elle a en effet tout juste les moyens de se réunir deux fois par année et ne dispose pas, entre ces réunions, de véritables moyens d'action.

⁹ Plusieurs inventaires de ces besoins ont été récemment dressés : en Ontario, par Réseau Ontario, et au Nouveau-Brunswick, par le CPSC. Il est clair que de nombreux investissements seraient nécessaires pour compléter les infrastructures existantes et mettre à niveau certains équipements culturels (ex : salles de spectacles).

¹⁰ Il y a bien eu quelques tentatives pour réunir les représentants des centres scolaires et communautaires mais jamais dans l'esprit de les réunir à l'intérieur d'un réseau national.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

La consolidation de cette plate-forme et la mise en place de certains moyens d'action deviennent donc à leur tour des enjeux majeurs. Plusieurs démarches, actuellement pilotées par la Fédération culturelle, vont déjà dans cette direction ; il faut espérer qu'elles aboutissent rapidement. L'une vise à assurer au ROC une coordination (à temps plein ou à temps partiel) qui permettrait de mener une action suivie dans certains dossiers prioritaires. L'autre vise à dégager les moyens d'orchestrer à la grandeur du pays une vaste mobilisation des intervenants culturels qui chercherait à relancer l'action des organismes culturels dans les communautés¹¹.

L'aboutissement de ces démarches marquerait donc un premier pas important pour reconnaître l'importance des organismes culturels locaux et apporter un commencement de réponse à leurs difficultés actuelles.

¹¹ Voir : Regroupement des organismes culturels (ROC), *Projet national de mobilisation et d'action culturelle* (ébauche), janvier 2001.

ANNEXE I

INVENTAIRE DES ORGANISMES CULTURELS LOCAUX
 (juillet 2001)

ORGANISME	TYPE	LOCALITÉ PRINCIPALE
TERRE-NEUVE ET LABRADOR		
Association francophone du Labrador	Association régionale	Labrador City
Association francophone de la Côte Ouest/ Centre scolaire et comm. Ste-Anne	Centre scolaire et comm.	La Grand'Terre
Association francophone de St-Jean	Association régionale	St-Jean
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD		
Carrefour de l'Isle Saint-Jean	Centre scolaire et comm.	Charlottetown
Conseil acadien de Rustico	Comité culturel /CSC en devenir	Rustico
Conseil scolaire comm. Évangéline	Centre scolaire et comm.	Abram Village
Musée acadien de l'Î.-P.-É.	Centre culturel et muséal	
SSTA Belle Alliance	Comité culturel/CSC en devenir	Summerside
SSTA – S.E. Perrey Poirier (Comité culturel Prince Ouest)	Comité culturel	Tignish
NOUVELLE-ÉCOSSE		
Carrefour du Grand-Havre (Le)	Centre scolaire et comm.	Dartmouth/Halifax
Centre éducatif et culturel la Picasse	Centre scolaire et comm.	Île Madame
L'Étoile de l'Acadie	Centre communautaire	Sydney
Loisirs socio-culturels de l'Université Ste-Anne	Comité culturel (universitaire)	Pointe-de-l'église
Société Saint-Pierre/ Centre comm. Les trois pignons	Centre communautaire	Chéticamp
NOUVEAU-BRUNSWICK		
Association cult. du Haut Saint-Jean	Société culturelle	Edmundston (région)
Association rég. de la communauté francophone de St-Jean	Centre scolaire et comm.	St-Jean
Maison de la culture de Shippagan	Société culturelle	Shippagan
Société culturelle Baie des Chaleurs	Société culturelle	Campbellton
Société culturelle Centr'Art	Société culturelle	Caraquet
Société culturelle des Tracadilles	Société culturelle	Tracadie-Sheila
Société culturelle Hauts-Plateaux	Société culturelle	St-Quentin-Kedgwick
Société culturelle Kent-Nord	Société culturelle	Richibouctou
Société culturelle Kent-Sud	Société culturelle	Grand-Digue
Société culturelle Nigawouek	Société culturelle	Néguac
Société culturelle régionale Les Chutes	Société culturelle	Grand-Sault

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

ORGANISME	TYPE	LOCALITÉ PRINCIPALE
Société culturelle régionale Nepisiguit	Société culturelle	Bathurst
Société culturelle Sud-Acadie	Société culturelle	Shediac/Cap-Pelé/ Barachois
Centre communautaire Beausoleil	Centre scolaire et comm.	Miramichi
Centre communautaire Ste-Anne	Centre scolaire et comm.	Fredericton
ONTARIO (EST)		
Centre communautaire Franc-Ouest	Centre scolaire et comm.	Ottawa
Centre culturel de Pembroke	Centre culturel/comm.	Pembroke
Centre culturel La Ste-Famille	Centre culturel/comm.	Rockland
Centre culturel Le Chenail	Centre culturel/comm.	Hawkesbury
Centre culturel Les Trois P'tits Points	Centre culturel/comm.	Alexandria
Centre culturel Vie française	Centre culturel/comm.	Cornwall
Centre francophone de Vanier	Centre communautaire	Ottawa
Centre social et culturel Frontenac	Centre culturel/comm.	Kingston
Maison des arts de Russell	Centre culturel	Embrun
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	Centre culturel/commun.	Orléans
Patro (Le)	Centre communautaire	Ottawa
ONTARIO (NORD)		
Carrefour francophone (Le)	Centre culturel/comm.	Sudbury
Centre culturel ARTEM	Centre culturel/comm.	New Liskeard
Centre culturel Au Moulin	Centre culturel/comm.	Blind River
Centre culturel de Cochrane	Centre culturel/comm.	Cochrane
Centre culturel la Mine d'art	Centre culturel/comm.	Kirkland Lake
Centre culturel la Ronde	Centre culturel/comm.	Timmins
Centre culturel Louis-Hémon	Centre culturel/comm.	Chapleau
Centre francophone de Sault Ste-Marie	Centre culturel/comm.	Sault-Ste-Marie
Centre régional de loisirs culturels	Centre culturel/comm.	Kapuskasing
Club canadien-français de Gèraldton	Centre culturel/comm.	Gèraldton
Club canadien-français de Thunder Bay	Centre culturel/comm.	Thunder Bay
Club des francophones de Longlac	Centre culturel/comm.	Longlac
Club Jolliet	Centre culturel/comm.	Jolliet
Compagnons des Francs-Loisirs (Les)	Centre culturel/comm.	North Bay
Conseil des arts de Hearst	Centre culturel/comm.	Hearst
ONTARIO (SUD ET OUEST)		
Centre comm. franco. de Cambridge	Centre culturel/comm.	Cambridge
Centre comm. francophone de Windsor (Place Concorde)	Centre communautaire	Windsor
Centre communautaire Le Griffon	Centre culturel/comm.	St-Catharines
Centre comm. régional de London	Centre scolaire et comm.	London
Centre culturel de Burlington	Centre culturel/comm.	Burlington
Centre culturel de Pointe-aux-Roches	Centre culturel/comm.	Pointe-aux-Roches
Centre français de Hamilton	Centre culturel/comm.	Hamilton

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

ORGANISME	TYPE	LOCALITÉ PRINCIPALE
Centre francophone du Toronto métropolitain (COFTM)	Centre culturel/comm.	Toronto
Cercle de l'Amitié	Centre culturel/comm.	Brampton/Mississauga
Clé d'la Baie en Huronie (La)	Centre culturel/comm.	Penetanguishene
Conseil des org. francophones de la région de Durham (COFRD)	Centre culturel/comm.	Oshawa
MANITOBA		
Centre culturel franco-manitobain	Centre culturel	St-Boniface
Comité culturel de Lorette	Comité culturel	Lorette
Comité culturel de Notre-Dame de Lourdes	Comité culturel	Lourdes
Comité culturel de Saint-Léon	Comité culturel	Saint-Léon
Comité culturel de Saint-Pierre Jolys	Comité culturel	Saint-Pierre Jolys
Comité culturel de Sainte-Anne	Comité culturel	Sainte-Anne
Comité culturel d'Otterburne	Comité culturel	Otterburne
Comité culturel de Franc-Ouest	Comité culturel	Brandon
Comité culturel de Ste-Agathe	Comité culturel	Ste-Agathe
Comité culturel de St-Jean-Baptiste	Comité culturel	St-Jean-Baptiste
Comité culturel de Somerset	Comité culturel	Somerset
Comité culturel de St-Eustache	Comité culturel	St-Eustache
Comité culturel de LaBroquerie	Comité culturel	LaBroquerie
Comité culturel de St-Malo	Comité culturel	St-Malo
Comité culturel de St-Lazare	Comité culturel	St-Lazare
Comité culturel de Ste-Rose du Lac	Comité culturel	Ste-Rose du Lac
Comité culturel de Laurier	Comité culturel	Laurier
Comité culturel de Ste-Geneviève	Comité culturel	Ste-Geneviève
Comité culturel de St-Claude	Comité culturel	St-Claude
Comité culturel Châteauguay	Comité culturel	Châteauguay
Comité culturel de Saint-Adolphe	Comité culturel	Saint-Adolphe
SASKATCHEWAN		
Association canadienne-française de Régina/ Carrefour des Plaines	Centre scolaire et comm.	Régina
Assoc. comm. fransaskoise de La Trinité	Centre communautaire	St-Denis
Association culturelle de Bellevue/ Le Rendez-vous	Centre communautaire	Bellevue
Assoc. comm. fransaskoise de Gravelbourg/Centre culturel Maillard	Centre communautaire	Gravelbourg
Association cult. franco-canadienne de Bellegarde	Centre communautaire	Bellegarde
Association des loisirs et centre culturel de North Battleford	Centre communautaire	North Battleford
Assoc. fransaskoise de Zenon Park	Centre communautaire	Zenon Park
Auvergnois de Ponteix (Les)/ Centre culturel Royer	Centre communautaire	Ponteix

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

ORGANISME	TYPE	LOCALITÉ PRINCIPALE
Centre culturel le Mat	Comité culturel (collégial)	Gravelbourg
Comité Cœur-franc de St-Louis	Centre communautaire	St-Louis
Comité culturel fransaskois de Debden	Centre communautaire	Debden
Francophones de Talle de Saules (Les)	Centre communautaire	Willow Bunch
Société can.-française de Prince-Albert/ Carrefour fransaskois	Centre scolaire et comm.	Prince-Albert
ALBERTA		
ACFA Centralta	Association régionale	Legal
ACFA de Bonnyville	Association régionale	Bonnyville
ACFA de Calgary / La Cité des Rocheuses	Centre scolaire et comm.	Calgary
ACFA d'Edmonton/ La Cité francophone	Maison de la francophonie	Edmonton
ACFA de Fort McMurray	Association régionale	Fort McMurray
ACFA de Grande-Prairie	Association régionale	Grande-Prairie
ACFA de Lethbridge	Association régionale	Lethbridge
ACFA de Plamondon	Association régionale	Plamondon
ACFA de Rivière-la-paix	Association régionale	Rivière-la-paix
ACFA de St-Paul	Centre culturel/comm.	St-Paul
COLOMBIE-BRITANNIQUE		
Assoc. des francophones de la Vallée de Comox	Association régionale	
Assoc. des francophones de Nanaimo	Association régionale	Nanaimo
Assoc. des francophones des Kootenays ouest	Association régionale	
Assoc. francophone de Campbell River	Association régionale	Campbell River
Assoc. francophone de Kamloops	Association régionale	Kamloops
Association francophone de Surrey	Association régionale	Surrey
Centre comm. franco. La Boussole	Centre scolaire et comm.	
Centre culturel français de l'Okanagan	Centre culturel	
Centre culturel franco. de Vancouver/ La Maison de la francophonie	Centre culturel	Vancouver
Cercle des Canadiens français de Prince George (Le)	Association régionale	Prince George
Club Bon Accueil	Centre scolaire et comm.	
Société francophone de Victoria (La)	Association régionale	Victoria
Société Maillardville-Uni	Association régionale	
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
Assoc. des francophones de Fortsmith	Association régionale	Fortsmith
Assoc. des francophones du delta du McKenzie	Association régionale	Inuvik
Assoc. franco-culturelle de Yellowknife	Association régionale	Yellowknife
Assoc. francophone de Hay River	Association régionale	Hay River

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN JEU

ORGANISME	TYPE	LOCALITÉ PRINCIPALE
YUKON		
Association franco-yukonnaise	Association régionale	Whitehorse
Centre de la francophonie	Centre culturel/comm.	Whitehorse

ANNEXE II

Document de réflexion sur l'importance et les besoins des organismes culturels locaux dans les communautés francophones du Canada

(Juillet 2001)

Introduction

Le développement des communautés francophones du Canada s'appuie sur un ensemble d'institutions qui contribuent à créer, au sein des communautés majoritaires anglophones, d'importants « îlots » de vie en français.

L'école est évidemment l'une de ces institutions clés. La confirmation du droit des communautés à l'éducation en français et, plus récemment, à la gestion scolaire a provoqué depuis trente ans une formidable mobilisation autour de l'établissement d'écoles françaises. Dans un grand nombre de communautés, l'école devient ainsi le symbole par excellence de la présence francophone.

Parallèlement, toutefois, beaucoup de communautés se sont attachées à bâtir d'autres lieux qui permettent à la population francophone de se rencontrer sur une base plus communautaire. Précédant parfois même la création d'écoles françaises, créés dans certains cas simultanément (dans le cadre des centres scolaires et communautaires notamment), ces lieux prennent différentes formes : sociétés culturelles, comités culturels, centres culturels, centres communautaires, centres scolaires et communautaires, maisons de la francophonie, etc.

Bien qu'ils n'aient pas toujours bénéficié de la même attention ou des mêmes appuis que le réseau scolaire, ces organismes représentent aujourd'hui un réseau d'institutions essentielles pour le maintien des communautés francophones et qui mériterait qu'on s'en préoccupe davantage.

Un réseau imposant

On dénombre à travers le Canada plus de **115 organismes** qui ont pour mandat d'animer la vie culturelle dans les communautés francophones locales. De forme et de taille variables, ces organismes possèdent dans la plupart des cas certaines infrastructures de base et soutiennent une programmation culturelle et communautaire relativement diversifiée.

Les plus importants d'entre eux (une petite dizaine) comptent au delà de dix employés et affichent un budget dépassant parfois un million de dollars. Leurs infrastructures peuvent comprendre des espaces de bureaux, des espaces communautaires (ateliers, salles polyvalentes), une salle de spectacles, une galerie, un coin-boutique, etc. Ceux qui sont liés à une structure scolaire (centres scolaires et communautaires), une quinzaine environ, ont généralement accès à une bibliothèque, une cafétéria, un gymnase et diverses salles de classe.

La plupart toutefois sont de taille beaucoup plus modeste. Près de la moitié ne peuvent compter que sur un employé à temps plein, voire à demi-temps. Et un certain nombre, parmi les comités et les sociétés culturels, reposent sur un fonctionnement entièrement bénévole, sans aucune installation fixe. Tous animent néanmoins une programmation intéressante qui permet de rallier la communauté francophone autour d'activités variées.

Ces organismes sont par ailleurs soutenus par un certain nombre d'organismes provinciaux et territoriaux qui se concertent sur la scène nationale et permettent de coordonner l'action culturelle à l'échelle de la francophonie canadienne. Réunis sous la bannière de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), ces organismes soutiennent, depuis près de 25 ans, une vision du développement culturel qui s'ancre dans diverses initiatives, telles que : programmes de formation, tournées de spectacles, galas de la chanson, etc.

Un rôle et des retombées multiples

Malgré des moyens qui peuvent beaucoup varier d'un organisme à l'autre, les organismes culturels locaux remplissent plusieurs fonctions dans leurs communautés respectives. Ils sont d'abord le lieu par excellence (et parfois le seul lieu) de regroupement de la communauté francophone en dehors du cadre scolaire. Une fonction qu'ils assument à la fois par leurs installations physiques mais aussi par l'organisation d'un certain nombre d'activités à caractère socio-culturel (ex : soirées sociales, événements annuels).

Ces organismes offrent aussi une programmation culturelle – cours et ateliers, spectacles, expositions, activités d'amateurs, etc. - qui se situe souvent au centre de leur mandat. Cette programmation permet à la communauté de rester en contact avec la culture francophone mais aussi d'offrir à différents groupes d'âge des occasions de participer à des activités culturelles en français. Elle vient notamment compléter pour les jeunes le cadre des activités scolaires, en permettant d'intégrer la culture dans le milieu environnant. Les organismes représentent, enfin, un important point de jonction de la francophonie en agissant comme ressource ou porte-parole sur les questions francophones auprès des organismes ou des responsables locaux.

À travers les fonctions qu'ils exercent, ces organismes ont de nombreuses retombées sur la communauté environnante. Au plan social, d'abord, en contribuant à tisser des liens au sein de la communauté francophone (et francophile) et en favorisant un sentiment d'appartenance collective. Au plan culturel, en enrichissant la vie culturelle locale, en assurant le développement d'une relève et en venant appuyer, par un contenu culturel varié et actuel, les efforts investis par d'autres institutions francophones, les écoles notamment, dans la promotion du fait français. Enfin, au plan économique, en introduisant dans le milieu des activités offrant un certain potentiel commercial et touristique (ex : spectacles, festivals).

DES MOYENS INSUFFISANTS

Les moyens dont disposent les organismes culturels sont toutefois disproportionnés avec l'étendue de leur mandat. Comparativement à d'autres milieux, comme le Québec, la Belgique, la France, où les « maisons de la culture » bénéficient d'un large soutien public, les organismes présents dans les communautés francophones font généralement figure de parents pauvres. Une étude commandée il y a quelques années par la Fédération culturelle canadienne-française le soulignait en constatant, comparativement, la limite des ressources accessibles aux organismes culturels canadiens-français¹².

Au plan des infrastructures d'abord, beaucoup d'organismes existants doivent se contenter de locaux limités (ex : bureau, salle polyvalente) qui leur permettent difficilement de mener à bien l'ensemble de leurs activités et d'obtenir le rayonnement qu'ils méritent. Bien qu'un certain rattrapage ait été opéré ces dernières années avec la création des centres scolaires et communautaires, on peut estimer qu'un tiers seulement des organismes peuvent actuellement compter sur des installations culturelles adéquates (lieux de présentation, salles d'ateliers, etc.).

Les conditions d'opération des organismes sont encore plus problématiques. Devant souvent fonctionner avec de petits budgets et des effectifs limités, un bon nombre des organismes existants se trouvent régulièrement menacés de fermer leurs portes ou de réduire leur activité. Sur les 115 organismes recensés, les deux-tiers comptent un employé ou moins et un tiers n'en ont aucun ou n'ont qu'un employé à temps partiel. Quant à leur budget, il est en grande partie employé à assurer leur fonctionnement – salaires, loyer, frais divers d'administration - et laisse peu de marge au développement de programmes ou à l'organisation d'activités.

Un financement problématique

Pour subvenir à leurs besoins, les organismes peuvent principalement compter sur deux sources : les subventions qu'ils reçoivent du ministère du Patrimoine canadien, à travers les ententes Canada-communautés ou encore, comme à l'Île-du-Prince-Édouard, les ententes fédérales-provinciales sur les langues officielles ; et les revenus qu'ils génèrent directement à travers la location de leurs installations, la mise en marché de leurs programmes ou leurs activités de collecte de fonds. Ces deux sources composent dans la plupart des cas plus de 90% des revenus des organismes.

Or, s'il est évidemment bienvenu, le financement versé par le ministère du Patrimoine canadien reste tout de même limité : autour de 30 000 \$ en moyenne par organisme (1999-2000). Quant aux revenus générés directement, ils ne sont pas également accessibles à tous les organismes. Ceux qui disposent d'infrastructures et de programmes bien établis sont nettement mieux placés pour aller chercher des revenus importants. Les centres culturels ou communautaires les plus importants parviennent ainsi à s'autofinancer à plus de 90% ; mais ils représentent l'exception.

¹² Thériault-Castonguay, *Amorce d'une réflexion sur les modèles locaux d'animation culturelle dans les communautés francophones du Canada*, FCCF, mars 1999.

Pour les plus petits organismes, qui ne disposent ni des mêmes effectifs ni des mêmes installations, les possibilités de générer des revenus sont beaucoup plus limitées. Ces organismes, qui représentent la grande majorité des 115 organismes existants, se retrouvent donc, dans beaucoup de cas, largement dépendants des subventions du ministère du Patrimoine canadien. Or, il est clair qu'avec les montants octroyés, il leur est pratiquement impossible de soutenir à la fois une structure minimale de fonctionnement et une programmation diversifiée. Ces organismes sont donc forcés de faire, dans beaucoup de cas, des choix difficiles.

Le manque de partenaires publics

La principale difficulté à laquelle se heurtent ces organismes est le petit nombre de partenaires publics desquels ils peuvent espérer un concours financier. Au palier fédéral, d'abord, exception faite du ministère du Patrimoine canadien (Programme des langues officielles), très peu de programmes leur sont présentement accessibles : le Conseil des Arts du Canada limite son appui aux activités artistiques et les autres programmes du ministère du Patrimoine (comme le Programme d'initiatives culturelles, le PIC) sont extrêmement sélectifs. En fait, le ministère du Développement des ressources humaines est probablement le ministère le plus souvent mis à contribution par les organismes mais ses programmes restent d'un intérêt limité (création d'emplois).

Cette situation pourrait être appelée à changer avec la révision actuelle de la Politique canadienne des arts et l'investissement annoncé par le ministère du Patrimoine canadien en faveur de la diffusion artistique (création du Programme de diffusion des arts au Canada, le PAC). Toutefois, il n'est pas certain qu'un grand nombre des 115 organismes existants pourra directement bénéficier de ce programme.

Quant aux autres paliers de gouvernement, ils n'offrent pas beaucoup plus d'ouverture aux organismes culturels locaux. En dehors de quelques provinces, comme le Manitoba, la Saskatchewan et, plus récemment, l'Alberta qui offrent certains programmes d'aide, très peu d'organismes peuvent compter sur une contribution significative de leur gouvernement provincial. Et un plus petit nombre encore ont accès à du financement municipal. La situation des organismes tranche donc nettement à cet égard avec la situation qui prévaut à l'égard de certains organismes de la majorité, particulièrement au Québec, où tant l'appui provincial que l'appui municipal sont déterminants.

UNE SITUATION CRITIQUE

Beaucoup d'organismes se retrouvent donc dans **un état de sous-financement chronique qui fragilise et menace même régulièrement leur existence**. Portés à bout de bras par une équipe de bénévoles, appuyés par quelques employés rarement bien rémunérés, beaucoup d'organismes finissent par manquer de souffle et deviennent extrêmement vulnérables à des facteurs extérieurs.

Ainsi, les coupures opérées ces dernières années au sein des Ententes Canada-communautés ont eu des incidences importantes sur un grand nombre d'organismes, en les obligeant à réduire leurs effectifs et à revoir certains de leurs programmes à la baisse. Plusieurs évolutions récentes au sein de certains programmes provinciaux (ex : en Ontario), dans les politiques d'appui de partenaires privés ou dans les pratiques culturelles des consommateurs ont eu des impacts similaires.

Cette situation se répercute au niveau national où certaines initiatives, d'importance stratégique pour le développement artistique et culturel des communautés, se voient depuis plusieurs années retardées ou remises en question. Le meilleur exemple en est donné par la diffusion de spectacles qui, après avoir été un axe majeur des stratégies de développement culturel, a connu ces dernières années un recul important avec la réduction des sources de financement. L'effritement de plusieurs réseaux de tournée provinciaux ou régionaux a notamment provoqué une chute considérable du nombre de spectacles de musique ou de théâtre présentés localement, dont l'impact se fait à la fois ressentir dans les communautés mais aussi chez les artistes, qui ont vu ainsi leurs débouchés s'amenuiser.

Une observation similaire pourrait être faite dans d'autres secteurs de la programmation des organismes, comme l'animation culturelle ou la formation, où la diminution des ressources investies a aussi des impacts importants sur le milieu artistique et les communautés.

Le besoin d'une action d'envergure

On peut ainsi percevoir, à la grandeur des communautés, un essoufflement des organismes culturels qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur la dynamique générale du développement culturel et artistique et la présence de la francophonie au sein des communautés. Il apparaît donc urgent de transformer cette situation en engageant une action qui pourrait appuyer et (re)valoriser l'action des organismes culturels existants.

Cette action pourrait prendre la forme d'**un vaste processus de mobilisation collective**, impliquant les différents intervenants – publics et communautaires – présents sur le terrain pour identifier avec eux des solutions durables permettant de soutenir la présence et le rayonnement des organismes culturels locaux. Elle pourrait également mener à la tenue d'un forum national permettant d'établir des stratégies d'action concertées à l'échelle fédérale.

Le ministère du Patrimoine canadien serait sans doute l'une des cibles importantes de cette démarche. Et ce à un double titre : au titre de la Promotion des langues officielles, vu sa responsabilité à l'égard du développement des communautés francophones ; et au titre de la Politique des arts, vu son engagement à favoriser la diversité culturelle au pays. Il ne serait pas cependant la seule cible en jeu.

L'objectif de la démarche serait, en effet, d'établir un réseau beaucoup plus large d'appuis – tant au palier fédéral qu'aux paliers provincial et municipal – dans le but d'assurer à chaque communauté les moyens nécessaires à la mise en place et à l'opération d'une structure de développement culturel qui réponde pleinement aux besoins existants. Un appui du ministère du Patrimoine canadien, en accord avec ses engagements récents, pourrait toutefois représenter l'amorce nécessaire¹³.

¹³ La démarche envisagée pourrait être menée, dans ce sens, à l'intérieur d'un partenariat réunissant le Regroupement des organismes culturels (ROC) et les deux directions clés du ministère du Patrimoine canadien.